



DOSSIER D'INSCRIPTION

GROUPE SCOLAIRE 2019/2020

Ecole Maternelle

**A rendre obligatoirement sur les permanences prévues pour les inscriptions TAP
(voir bas de la page 4/4)**

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

(Jeudi après-midi durant les périodes scolaires de 13h30 à 16h30)

Si vous cochez cette case : vous inscrivez votre enfant aux activités pour l'année

ACCUEIL DE LOISIRS 3-12 ans

(Mercredi après-midi durant les périodes scolaires)

(Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires sauf vacances de Noël)

Si vous cochez cette case : vous demandez que ce dossier serve également comme dossier d'inscription pour l'accueil de loisirs « classique ». Le mode de réservation pour cette structure reste inchangé : réservation souhaitée jusqu'au jeudi 17h pour une venue la semaine suivante

L'ENFANT

NOM :

PRENOM : Fille ou Garçon

Né(e) le : AGE :

Classe (année scolaire 2019/2020):

Nombre de frères et sœurs (avec leurs âges) :

LA FAMILLE

Représentant 1: (à entourer) Mère Père Tuteur Autre :

NOM et Prénom :

Situation : (à entourer) Marié(e) Célibataire Vie Maritale Divorcé(e) Veuf (ve)

Adresse :

Portable : Tél domicile :

Mail :@.....

Profession : Tél travail :

Nom et adresse de l'employeur :

Représentant 2: (à entourer) Mère Père Tuteur Autre :

NOM et Prénom :

Situation : (à entourer) Marié(e) Célibataire Vie Maritale Divorcé(e) Veuf (ve)

Adresse (si différente du représentant 1):

Portable : Tél domicile :

Mail :@.....

Profession : Tél travail :

Nom et adresse de l'employeur :

En cas d'urgence :

Autre personne à prévenir : Téléphone :

Médecin de famille : Téléphone :

LES DOCUMENTS A FOURNIR

Pour toute inscription :

- Le présent document dûment complété
- Photocopies des pages vaccinations du carnet de santé avec vaccins obligatoires à jour : Diphthérie/Tétanos/Poliomyélite **ou** DT Polio **ou** Tétracoq
- En cas d'éventuelles contre-indications à une pratique sportive, un certificat médical mentionnant celles-ci (**le certificat médical d'aptitude à la pratique sportive n'est pas obligatoire**)

A remplir uniquement si vous avez coché en en-tête la case « accueil de loisirs 3-12 ans »

Nom de l'allocataire :

N° allocataire CAF ou MSA (obligatoire même si aucune réduction ne vous est attribuée) :

Ou autre régime :

Quotient Familial :

Documents supplémentaires à fournir :

- un justificatif CAF (n° d'allocataire) ou MSA (avec n° d'allocataire) ouvrant droits aux prestations sociales.
- pour les familles de Saint-Chély d'Apcher, un justificatif d'attribution de l'aide à la rentrée scolaire (ARS) (ou avis de non imposition pour les familles ne comptant aucun enfants de plus de 6 ans) pour bénéficier de la prise en charge supplémentaire de 1 € par repas pris à l'accueil de loisirs (cumulable avec la prise en charge de 1,50 € attribuée automatiquement à toutes les familles de la commune)
- En cas de traitement médical, joindre une ordonnance en cours de validité et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Votre enfant a-t-il des difficultés de santé ? OUI NON

Si oui, précisez lesquelles et les précautions à prendre :

.....

Votre enfant suit-il un traitement médical ? OUI NON

Si oui, précisez lequel :

.....

Votre enfant a-t-il des allergies ? OUI NON

Si oui, précisez lesquelles et les conduites à tenir :

.....

Avez-vous des recommandations particulières ? OUI NON

Si oui, précisez lesquelles :

.....

Pour l'année scolaire 2019-2020, un PAI (projet d'accueil individualisé) sera-t-il mis en place au sein de l'école ? OUI NON

L'ORGANISATION

LES TAP EN QUELQUES POINTS :

- ✓ Les temps d'activités périscolaires de l'école maternelle ont lieu le jeudi de 13h30 à 16h30
- ✓ L'inscription à ces activités périscolaires est réalisée pour l'année.
- ✓ Les activités sont gratuites.
- ✓ Les activités sont adaptées à l'âge des enfants (voir page 4).
- ✓ Un temps de sieste est prévu pour les élèves de TPS, PS et MS.

LES AUTORISATIONS

(Cochez les cases correspondantes si vous donnez l'autorisation)

Je soussigné(e)
Responsable légal de l'enfant

- autorise le responsable de l'accueil de loisirs à faire pratiquer en cas d'urgence, les soins médicaux nécessaires à la santé de mon enfant selon les prescriptions du médecin consulté.
- autorise l'équipe d'animation à prendre des photos et vidéos et à les diffuser à des fins représentatives des activités (programmes, presse locale, site de la mairie...)
- autorise mon enfant à participer à toutes les activités et aux sorties extérieures et à emprunter les différents moyens de transports mis à disposition.
- autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant en fin de journée ou de ½ journée, après l'accueil de loisirs :
NOM et Prénom : Tel :
NOM et Prénom : Tel :
NOM et Prénom : Tel :

Fait à : Le :

Signature du responsable légal :

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES



LES DIFFERENTES ACTIVITES, ce que l'on va faire ?

1^{ère} partie d'après-midi :

Les enfants de Grande Section seront répartis en petits groupes. Chaque groupe se verra proposer des activités calmes adaptées à l'âge des enfants et à ce moment particulier de la journée : Kamishibai, Jeux de coopération, Tapis à histoire et Méli Mélo de jeux.

Pour respecter le rythme des enfants, les élèves de Toute Petite Section, de Petite Section et de Moyenne Section seront à la sieste. Les enfants de Moyenne Section se levant de la sieste avant 15h pourront être intégrés aux groupes d'activités calmes.

2^e partie d'après-midi :

Tous les enfants participeront à une activité sur chaque période de vacances à vacances. Ils aborderont ainsi, sur l'année scolaire 2019/2020, l'ensemble des 5 activités proposées :

- **Activité « Les petits sportifs »**

Proposer à l'enfant des activités de motricité originales et ludiques. De petites découvertes sportives seront abordées.

- **Activité « Les petits artistes »**

Amener l'enfant à découvrir par l'intermédiaire d'approches ludiques les arts de tous types : sculpture, peinture, musique, littérature, danse, cinéma, photographie.

- **Activité « Les petits enquêteurs »**

Proposer à l'enfant de mener de petites enquêtes demandant d'utiliser leurs sens (l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher et la vue).

- **Activité « Les petits joueurs »**

Proposer à l'enfant divers supports ayant pour finalité de jouer ensemble : Jeux de société, jeux traditionnels, jeux collectifs, etc.

- **Activité « Les petits architectes »**

Amener l'enfant à créer et à construire, en petit groupe, des édifices sur commandes de l'animateur. Différents types de jeux de construction seront utilisés (kapla, lego, blocs hérisson, etc.)

Un affichage des listes des groupes d'enfants constitués et des activités programmées par période sera disponible à l'entrée de l'école maternelle le lundi 2 septembre 2019, jour de la rentrée scolaire, dans l'après-midi.

LES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS COMPLETS, où les déposer ?

Des permanences sont programmées le jeudi 4 juillet, le vendredi 5 juillet et le vendredi 30 août de 16h30 à 18h00 dans le hall de l'école maternelle à côté du point de vente des tickets de cantine.

Attention ! Les dossiers sont à déposer uniquement lors de ces permanences. Les dossiers non complets (absence des photocopies des vaccinations) ne seront pas acceptés.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, à qui m'adresser ?

Coordinatrice TAP Maternelle : Françoise PERROT (06 32 76 25 51 ou espacejeunesstchely@hotmail.fr)